



Décision relative à une demande de changement de composition d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande de changement mineur de composition du produit phytopharmaceutique **CUPROXAT PRET A L'EMPLOI***

de la société NUFARM SAS
enregistrée sous le n°2021-2149

Vu les conclusions de l'évaluation de l'Anses du 24 juin 2022,

Vu les éléments transmis par la direction en charge de l'évaluation des produits réglementés de l'Anses le 21 mars 2023,

La modification de la composition intégrale du produit référencé ci-après **est accordée** en France sous réserve du respect de la composition du produit autorisée dans les conclusions de l'évaluation.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.



Informations générales sur le produit

Noms du produit	CUPROXAT PRET A L'EMPLOI SOLUTION BORDELAISE SPRAY
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	NUFARM SAS Immeuble West Plaza 11 rue du Débarcadère 92700 COLOMBES France
Formulation	Autre liquide (AL)
Contenant	1,36 g/L – sulfate de cuivre tribasique (équivalent à 0,75 g/L de cuivre)
Numéro d'intrant	9888-2013.02
Numéro d'AMM	2180319
Fonction	Fongicide
Gamme d'usage	Amateur / emploi autorisé dans les jardins

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

A l'exception des cas liés à l'ajout d'un coformulant alternatif, la fabrication du produit pour la mise sur le marché français s'opère exclusivement selon la nouvelle composition autorisée, à compter du 24 mars 2023.

Date limite pour la vente et la distribution du produit fabriqué avec l'ancienne composition autorisée	24/06/2023
Date limite pour le stockage et l'utilisation des stocks du produit fabriqué avec l'ancienne composition autorisée	24/03/2024

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le 23/03/2023

DocuSigned by:

 Charlotte Grastilieur
AE281A955A42454
 Directrice générale déléguée
 en charge du pôle produits réglementés
 Agence nationale de sécurité sanitaire de
 l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)